

Saint 
Denis



MEETING FSGT D'ATHLÉTISME SUR PISTE

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2020
STADE AUGUSTE DELAUNE
RUE DU 19 MARS 1962 93200 SAINT-DENIS


FSGT 93
Merci le sport



En 2021 aura lieu la prochaine épreuve internationale des Jeux sportifs mondiaux de la CSIT (Confédération Sportive International Travailleuse et Amateur) à Cesenatico, en Italie, du 1er au 5 juin 2021.

Ce meeting d'athlétisme de début de saison permettra aux athlètes de retrouver le chemin de la compétition et préparer la nouvelle saison. Elle permettra également de connaître l'état de forme des différents athlètes susceptibles de participer à ces championnats du Monde.

Informations générales et réglementation

- ➔ Cette **compétition** est **ouverte à tous les clubs** de la FSGT au **niveau national**.
 - ➔ Peuvent s'y inscrire les athlètes des catégories **cadet, junior, senior et vétéran**.
 - ➔ Chaque concurrent peut être engagé à **2 épreuves individuelles** (maximum), plus un relais.
 - ➔ Les **engins de lancers** et les **hauteurs des haies** seront ceux des **seniors 1**.
 - ➔ La **date limite d'inscription** est le **jeudi 8 octobre 2020 minuit**. Passée celle-ci, aucun engagement ne sera accepté.
 - ➔ Un athlète se présentant sans avoir été préalablement engagé par son club en respectant la procédure ne pourra pas participer même hors classement.
 - ➔ Il est de la **responsabilité des clubs et des athlètes** de vérifier l'exactitude des renseignements (nom-prénom-catégorie-club) **AVANT** le démarrage de la compétition, de la course, du concours.
 - ➔ Certaines épreuves nécessitent le **port d'un dossard de catégorie à épingler devant** : il est de la responsabilité des clubs et des athlètes de vérifier **AVANT** le démarrage de la course de le porter de manière lisible sous peine de disqualification.
 - ➔ Pour cette compétition, **les clubs doivent fournir un minimum d'officiels** tenant compte du nombre d'athlètes engagés :
 - en-dessous de 3 athlètes engagés= pas d'obligation de fournir un jury
 - de 3 à 10 athlètes engagés = 1 jury minimum
 - plus de 10 athlètes engagés = un quota de 1 jury pour 10 athlètes minimum
- Si un club ne fournit pas d'officiel** et pour ne pas pénaliser les athlètes, ils pourront participer mais ne seront pas classé-e-s et leurs performances n'apparaîtront pas sur les résultats. Un athlète peut tenir un poste de jury, à condition qu'il ne participe pas à l'épreuve.
- ➔ Les officiels se réservent le **droit de refuser à une athlète la participation à une épreuve** en raison de son état (ébrété, indiscipline, problème de santé, etc.) ou de le/la déclasser (non-respect des jurys, de ses adversaires, etc.)
 - ➔ Les épreuves de la FSGT peuvent être soumises au **contrôle anti-dopage** : il est évident que les organisateurs doivent prendre les dispositions requises (document disponible sur le site fédéral) et que les athlètes concernés ne peuvent s'y soustraire.

Conditions de participation

I - Règles administratives

- L'affiliation du club à la FSGT pour la saison en cours (2020-2021) doit être enregistrée au siège du comité d'appartenance et validée par la fédération.
- Chaque participant(e) doit être en possession de la licence omnisports FSGT de la saison sportive (2020-2021), validée et revêtue d'une photo d'identité récente. Le timbre "F.S.G.T. – Athlétisme – Présentation ACIPAPS" doit être apposé au dos (délivrance par le comité d'appartenance) après présentation du certificat médical de "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition". **A tout moment d'une compétition, les officiels et/ou membres de la C.F.2A peuvent demander la présentation de la licence.**
- Les athlètes doivent obligatoirement concourir **avec le maillot du club** pour lequel ils sont engagés.

II - Réglementations spécifiques

- Pour les courses, **confirmation des inscriptions à la chambre d'appel au plus tard 30 minutes avant l'épreuve. Si l'engagement n'est pas confirmé dans les temps, l'athlète ne pourra pas participer.**
- Pour les concours, confirmation des inscriptions auprès des officiels **au démarrage de l'échauffement de l'épreuve.**
- Pour les départs des courses de vitesse, un 2^{ème} faux départ du même athlète entraîne son élimination.

Critères de sélection pour les épreuves Internationales (CSIT et autres)

Régulièrement, la CF2A est sollicitée pour constituer des sélections d'athlètes participant à des épreuves internationales (officielles et amicales) de la CSIT et Unions Internationales.

La procédure suivante est appliquée (tout cas non prévu ou toute dérogation aux présents critères sera examiné(e) par la CF2A) :

- **Les présélections puis sélections** sont déterminées par la Commission Fédérale des Activités Athlétiques ou un de ses collectifs de travail dûment habilité.
- Pour prétendre à une sélection au titre de la CF2A, les athlètes doivent être adhérents de la FSGT depuis **deux saisons complètes**, antérieures à l'année de la compétition concernée.
- Au moment de la sélection, **la licence doit obligatoirement avoir été souscrite et validée**.
- Les athlètes sélectionnés doivent **être majeurs le jour du départ**.
- Les sélections étant à la fois constituées à partir de la **qualité** (performance sportive) mais aussi de la **régularité** et de la **fidélité** aux activités de la F.S.G.T., plusieurs critères sont pris en compte :

1. les résultats des championnats fédéraux (notamment dans la spécialité) précédant de plusieurs mois la compétition concernée, et si besoin, les résultats des championnats fédéraux précédant de plusieurs années la dite compétition.
2. le nombre d'athlètes pouvant être sélectionnés et le nombre d'épreuves à réaliser pour un même individu (piste notamment)
3. la participation régulière aux épreuves du calendrier F.S.G.T.
4. l'engagement dans la vie associative au sein de la F.S.G.T. (section, club, comité, région, fédération)
5. un athlète ayant déjà bénéficié de plusieurs sélections ne sera pas obligatoirement prioritaire

- Avant la sollicitation des athlètes, l'accord du club et du comité devra avoir été obtenu

- La confirmation de l'athlète ne sera effective :

1. qu'à partir du moment où la participation financière aura été réglée en totalité (plusieurs règlements sont possibles).
2. après cette confirmation "financière", la CF2A vérifiera que l'athlète continue de participer régulièrement (entre la sélection et la compétition internationale) aux compétitions de la FSGT (départementales, régionales, fédérales) notamment dans les spécialités pour lesquelles il est qualifié.
3. les athlètes sélectionnés, leurs entraîneurs et dirigeants s'engagent à maintenir la meilleure condition physique possible pour la sélection et **de prévenir la CFAA en cas de blessure**.
4. Le non-respect de l'un ou de ces points peut entraîner la non-qualification des athlètes sélectionnés.

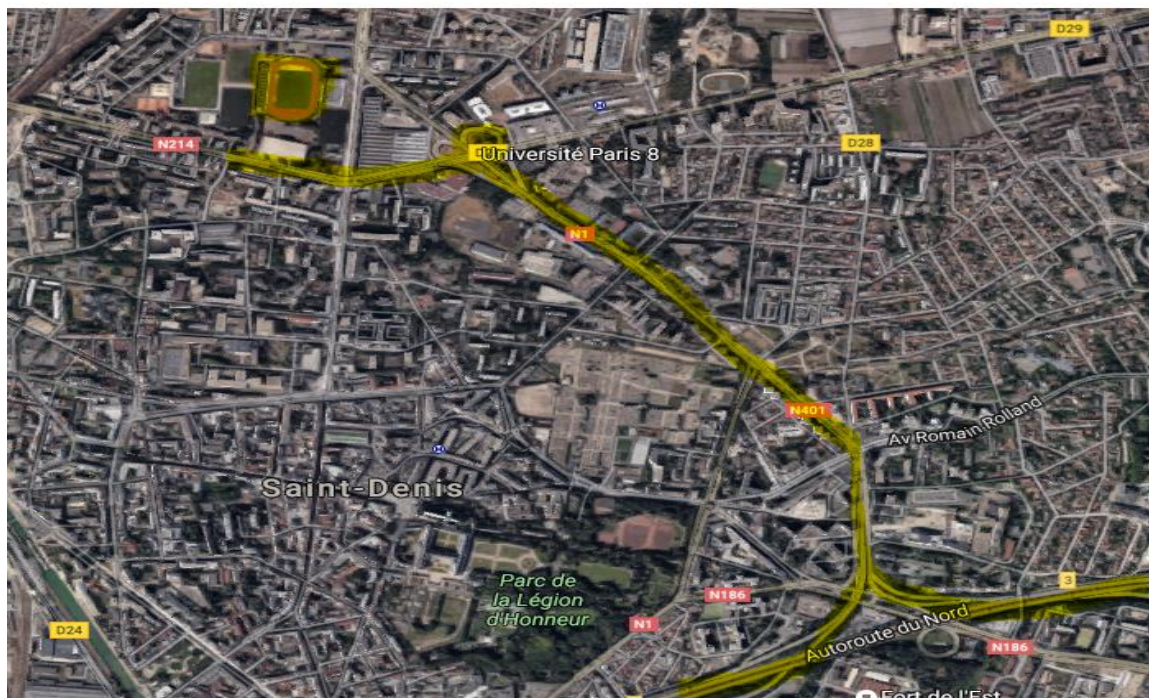
- Chaque athlète sélectionné(e) s'engage à **respecter les contraintes du déplacement et du programme sportif, culturel, touristique**, quels que soient les changements éventuels intervenant durant le séjour. Chacun devra observer un comportement irréprochable tant vis-à-vis de l'ensemble des membres de la délégation F.S.G.T., que des autres délégations et organisations d'accueil. Tout comportement anormal et/ou immoral sera examiné par la Commission Fédérale des Activités Athlétiques au retour.
- Aucun accompagnateur autre que ceux validés par la CF2A ne pourra prendre part aux déplacements, même en acquittant la totalité des frais de participation.

MOYENS d'ACCÈS

En transport en commun : Métro ligne 13 – Station « Saint-Denis Université »

Tramway T5 – Arrêt « Roger Sémat »

Par la route :



En venant de Lille
Sortie 3 puis à
droite
Direction Saint-
Denis universités

En venant de Paris
porte de la Chapelle
Prendre sortie 3

ACCUEIL

- ▶ **PARKING** : Dans le stade pour les cars venant de province et pour les mini-bus
(accès par l'avenue du colonel Fabien)
Autour du stade pour les voitures
- ▶ **SECRÉTARIAT** : Salle de préparation physique, sous la tribune.
- ▶ **VESTIAIRES** : Femmes N° 1 et 3 - Hommes N° 2, 4 et 5
 - *Ne rien laisser dans les vestiaires ! ils resteront ouverts et sans surveillance.*
 - *Douche non utilisable (Protocole sanitaire COVID)*
- ▶ **SÉCURITÉ** :
 1. *Port du masque obligatoire, sauf pour les concurrents, quand ils participent à une épreuve.*
 2. *Il sera fait appel aux pompiers en cas d'urgence*
 3. *Merci aux clubs de prévoir leur pharmacie*
- ▶ **PAS DE RESTAURATION SUR PLACE**

LISTE des Hébergements

HÔTEL F1 1*
SAINT-DENIS CENTRE BASILIQUE

11 avenue Lénine, 93200 Saint-Denis
Tel : (+33)891705377

HÔTEL F1 1*
SAINT-DENIS STADE

Rue de la Cokerie Avenue Francis de Pressencé,
93200 Saint-Denis
Tel : (+33)891705378

HÔTEL MODERNE 2*

4 bis rue Gabriel Péri, 93200 Saint-Denis
Tel : (+33)148201715

EUROHÔTEL
SAINT-DENIS BASILIQUE 2*

100-102 Rue Gabriel Péri, 93200 Saint-Denis
Tel : (+33)157324688

B&B HÔTEL 2*
PARIS SAINT-DENIS PLEYEL

36, Boulevard de la Libération, 93200 Saint-Denis
Tel : (+33)892702216

IBIS 3*
SAINT-DENIS STADE OUEST

20, rue Jules Saulnier, 93200 Saint-Denis
Tel : (+33)148094810

CAMPANILE 3*
PARIS SAINT-DENIS
QUAI DE SAINT-OUEN

2 Quai De Saint Ouen, 2 Boulevard De Libération,
93200 Saint-Denis
Tel : (+33)148202988

MERCI LE SPORT

